
Note d'information fédérale

Février 2009 – n°187

1. Décisions du Comité Directeur

Le Comité Directeur, réuni le 31 janvier 2009 au siège de la FFSA, a pris les décisions suivantes :

▪ **Désignation des organisateurs des régates nationales 2010**

Championnat de France junior et senior bateaux courts – 23 au 25 avril 2010 : Armagnac Aviron Club

Championnats de France UNSS et FFSU – 22 et 23 mai 2010 : Société des Régates Mâconnaises

Coupe de France d'Aviron de Mer des Ligues – 29 mai 2010 : CN Pornic

Championnat de France minime et senior bateaux longs – 25 au 27 juin 2010 : Club Nautique du Creusot

Championnat de France cadet et junior bateaux longs – 2 au 4 juillet 2010 : Club Aviron de Vichy

Critérium National – 9 au 11 juillet 2010 : Association Sportive Mantaise

Championnat de France d'aviron de mer – 1^{er} au 3 octobre 2010 : l'Aviron Club du Bassin de Thau

▪ **Grande Médaille d'Or**

La Grande Médaille d'Or 2008 de la FFSA a été attribuée à Roland WEILL. Elle lui sera remise lors de l'Assemblée générale de la FFSA à Aix-les-Bains le 14 mars 2009.

▪ **Médaille d'honneur de la FFSA**

Le Comité directeur a décerné la médaille d'honneur de la fédération à Marius VIERO, vérificateur aux comptes de la fédération depuis de nombreuses années ayant décidé de cesser sa mission. Cette récompense lui sera remise lors de l'Assemblée générale de la FFSA.

▪ **Label École Française d'Aviron**

La liste des clubs ayant satisfait aux critères de l'École Française d'Aviron 2009 a été approuvée. La liste peut être consultée sur le site internet de la FFSA : Pratiquer l'aviron > École Française d'Aviron

▪ **Nouvelles affiliations**

Aviron Béthune Artois (Ligue Nord-pas-de-Calais)

Aviron Clermont Aydat (Ligue d'Auvergne)

2. Rameurs de l'année 2008

Inène PASCAL et Julien BAHAIN ont été désignés « Rameurs de l'année 2008 » par la fédération. La remise de récompense s'effectuera lors de l'Assemblée générale de la FFSA le 14 mars prochain.

3. Coupe de France MAIF 2010

L'organisation de la Coupe de France 2010, prévue les 1er et 2 mai 2010, a été confiée à l'Aviron Club de Bourges.

4. Évaluation fédérale 2008-2009

Les résultats des évaluations sportives menées par la FFSA auprès des rameurs des catégories cadet, junior et senior peuvent être consultés sur le site internet de la FFSA : Espace club > Entraînement - Évaluations > Évaluations fédérales.

5. Appel à candidatures au Comité Directeur de la FFSA

Les élections des membres du Comité directeur de la FFSA auront lieu lors de l'Assemblée générale électorale du 14 mars 2009 à Aix-les-Bains.

Les candidatures devront parvenir à la FFSA, sur le formulaire joint en annexe, **avant le 27 février 2009 dernier délai**. Le formulaire peut également être téléchargé du site internet de la FFSA : Espace club > Note d'informations fédérale aux clubs > Sommaire de l'année 2009 > Note Infos n°187

6. Circuit Randon'Aviron 2009

La brochure 2009 « La France en ramant » a été récemment adressée aux clubs et aux organisateurs de randonnées. Ce document contient l'essentiel des informations sur les randonnées du circuit. Il est disponible gratuitement sur simple demande auprès de la FFSA.

Ces informations peuvent être consultées sur le site internet de la FFSA : Pratiquer l'aviron > L'aviron de randonnée > Circuit Randon'Aviron EDF > Circuit 2009

7. Formation

▪ Entraîneur aviron de mer

La prochaine formation « Entraîneur fédéral Aviron de mer » se déroulera au CREPS de Dinard **du lundi 27 avril au samedi 2 mai 2009**. La date limite d'inscription est fixée au 7 mars 2009.

▪ Certification de qualification handisport

La formation se déroulera du 16 au 20 mars 2009 au CREPS de Reims.

Les fiches détaillant ces formations ainsi que la fiche d'inscription à retourner à la FFSA sont téléchargeables sur le site internet de la FFSA : Espace club > Formation - Emploi > Programme annuel de formation de la FFSA

8. Subventions CNDS

Le CNDS a notamment pour mission d'attribuer des subventions pour la réalisation ou la rénovation d'équipements sportifs.

Ces subventions d'équipement sportif sont attribuées selon la procédure suivante : les demandes sont déposées par les porteurs de projet auprès de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports territorialement compétente ; elles font l'objet d'un avis du mouvement sportif local et du préfet de département, puis sont transmises à la structure centrale du CNDS.

Les fédérations sportives sont sollicitées pour faire part de leurs priorités entre les différents projets.

Les demandes de subvention sont alors soumises au comité de programmation. Enfin, après avis du comité de programmation, le conseil d'administration du CNDS délibère sur la liste des bénéficiaires et les montants des subventions proposées.

Des procédures spécifiques ont été instituées pour les demandes de subvention relatives à la mise en accessibilité aux personnes handicapées des équipements sportifs existants, ainsi qu'à la remise en état des équipements sportifs sinistrés.

La date butoir de dépôt de dossier de demande de subvention au CNDS équipement est fixée au 23 février 2009. Les demandes déposées après cette date seront examinées lors de la session suivante.

9. Cotisations accident du travail

Certains clubs reçoivent actuellement une notification de taux AT pour les éducateurs sportifs présentant une forte augmentation (taux de 7,4%). Ceci résulte d'une redéfinition des codes risques pour l'ensemble des professions et d'une mauvaise interprétation de classification pour l'activité sportive « aviron » faite par certaines caisses régionales.

Celles-ci associent l'aviron au « nautisme » alors que cette classification (code 92.6CH, TA 7,4%) concerne le motonautisme et que l'aviron comme toute activité ne présentant pas de risque, doit être classifié comme « sport non visé par le risque 92.6CH » (code 92.6CI, TA 3%).

Nous avons alerté le CoSMoS de cette situation afin qu'il intervienne auprès de la CNAM.

Dans l'attente d'une décision nationale, les structures concernées doivent faire un recours gracieux auprès de leur CRAM pour contester le classement en code 92.6CH et demander un reclassement en code 92.6CI.

Pour plus d'information, vous pouvez contacter la FFSA.

10. Handi-Aviron

La fédération a édité une plaquette promotionnelle de la pratique de l'Handi-Aviron. Vous pouvez la consulter et la télécharger sur le site internet de la FFSA : Pratiquer l'aviron > L'Handi-Aviron > Handi-Aviron : c'est quoi ?

Celle-ci est également disponible sur demande auprès de la FFSA au 01 45 14 26 40.

11. Tour FISA

Les ligues et clubs qui souhaiteraient organiser en 2011 ou 2012 le Tour FISA, manifestation annuelle internationale de randonnée, peuvent faire acte de candidature auprès de la FFSA. Le cahier des charges pour l'organisation de cette manifestation est disponible sur le site de la FISA : www.worldrowing.com > Events > Rowing Tour

12. DVD des Jeux Olympiques de Pékin

Ce DVD est maintenant en vente au tarif de 45 €. Il contient les 14 finales olympiques et les quatre finales paralympiques de Beijing. Vous pouvez l'acquérir auprès des partenaires commerciaux de la FISA à www.worldrowing.com/merchandise.

13. Titres initiation

Les titres initiation, valables une semaine, sont vendus par carnets de 50 au tarif de 1,60 €/titre. Ils permettent de recenser des pratiquants occasionnels et de les assurer avec la même couverture que les licenciés.

La FFSA propose aux structures délivrant annuellement de très nombreux titres, de dématérialiser leur délivrance. Les titres dématérialisés seront facturés sous conditions au tarif de 1 euro.

Pour tout renseignement, contactez Aude POMMELET à la FFSA.